

VAGUE 6 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Jeu­di 13 juin 2024	Du jeudi 13 au mardi 18 juin 2024 (17h00)		

Les dates relatives aux commissions d'entretien et à la publication des résultats seront communiquées prochainement.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) **exclusivement par courriel** (indiquer dans l'objet du mail le poste demandé) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN SARLAT	1	INSPECTION SARLAT	F01
DIRECTION	IEN PERIGUEUX SUD	1	E.E. PU JOLIOT CURIE BOULAZAC	F02
Coordonnateur Réseau d'Éducation Prioritaire Piégut Pluviers	IEN BND	1	INSPECTION BND	F03
Mission « Plan Particulier de Mise en Sûreté » unifié		1	DSDEN 24	F04

Conseiller pédagogique de circonscription

Description du Poste

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.
- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.
 - Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.
- Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.
- Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.
- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.
 - La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,)
 - Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
- * Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
 - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
 - Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
 - Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
 - Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
 - Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF
-

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF (ou s'engager à passer l'examen l'année du recrutement)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de Rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur ALAYRAC (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

Directeur d'école / école primaire J. Curie / Boulazac Isle Manoire

Fiche poste

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école primaire Joliot Curie à Boulazac est une école rattachée au collège Michel de Montaigne de Périgueux. Sa structure se compose de 5 classes maternelles, avec un accueil de TPS, 9 classes élémentaires et 1 unité locale d'inclusion (ULIS), sa direction bénéficiant ainsi d'une décharge totale d'enseignement. Une partie du RASED de la circonscription de Périgueux Sud est rattachée administrativement à cette école (un poste de psychologue scolaire, un poste de maître E).

L'école est engagée dans un programme d'échanges visant à soutenir et partager des actions dans les domaines d'enseignement et de la formation. Les objectifs visés étant d'encourager l'inclusion et la diversité afin de faciliter et d'accroître la participation de publics ayant moins d'opportunité. Une réflexion sur le climat scolaire est également travaillée afin d'améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels et de diminuer les inégalités scolaires, l'absentéisme, les violences, ainsi que le harcèlement.

Cette école accueille un public scolaire hétérogène issu d'une population qui se caractérise par une forte diversité sociale et culturelle. Un nombre important d'élèves issu d'un quartier identifié en tant que « *quartier de veille* », suite à la révision de la géographie de la politique de la ville, doit conduire à porter une attention poussée à consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux et la construction d'une citoyenneté active attachée aux valeurs d'une société ouverte et démocratique. La mairie de Boulazac accompagne des dispositifs d'aide pour les familles défavorisées et un lien école-mairie est en place pour un suivi.

L'équipe pédagogique se fédère autour du projet d'école, notamment pour ce qui concerne la prévention de la difficulté scolaire avec une priorité donnée à l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (langage oral/écrit, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire. La liaison infra et inter cycles est une autre composante importante pour assurer la cohérence des pratiques pédagogiques et des parcours scolaires.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens très aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Compétences attendues

1- La directrice/ le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique, maternelle, laïcité et valeurs de la République) ;
- **de fortes capacités** de médiation, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école [taille importante (14 classes) / 1 ULIS], le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec le Principal de collège Michel de Montaigne, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription, et les professeurs de l'ESPE;
- développer les relations et la communication avec les partenaires : familles, travailleurs sociaux, services municipaux, élus et associations.

MODALITE D'AFFECTATION

Condition : être enseignant du 1^{er} degré inscrit sur la liste d'aptitude départementale

Affectation à titre définitif

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur François-Xavier DETEVE (IEN Périgueux Sud – Francois-Xavier.Deteve@ac-bordeaux.fr).

Coordonnateur Réseau d'Éducation Prioritaire Piégut Pluviers

CONTEXTE

Le REP de Piégut Pluviers tout regroupe autour du collège de secteur les écoles de Piégut Pluviers, d'Abjat sur Bandiat, d'Augignac, de Busserolles, de Bussière Badil, de Saint Estèphe et de Varaignes.
A titre expérimental, un mi-temps dédié à la coordination du REP de Piégut Pluviers est proposé.

Missions

Dans le cadre de cette expérimentation, le professeur des écoles recruté bénéficiera d'une décharge d'enseignement de 50%.

La refondation de l'éducation prioritaire (cf. circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire » parue au BO n°23 du 05 juin 2014) poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques. Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif.

Le coordonnateur est membre du comité de pilotage du réseau : il contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle.

ACTIONS À CONDUIRE

Axe pédagogique

- Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions décrites dans le projet de réseau
- Suivre la mise en œuvre des actions du projet et assurer leur évaluation
- Favoriser et développer les relations entre les écoles et le collège et tous les membres du réseau dans le cadre des travaux du conseil école-collège
- Favoriser la liaison inter cycles de l'école maternelle à l'école élémentaire, de l'école au collège
- Collecter et diffuser l'information et la documentation
- Accompagner l'équipe de circonscription, et le principal du collège, dans l'aide à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés par le partage de la connaissance du secteur, des outils utilisés et des actions engagées dans le projet de réseau

Axe partenarial

- Assurer la liaison avec les dispositifs hors temps scolaires (stages de réussite et PEDT)
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'École et les partenaires concernés

Axe administratif

Rédiger et diffuser les comptes rendus du comité de pilotage

Compétences attendues

- Être enseignant du 1^{er} degré
- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe
- Grande capacité d'analyse et de prise d'initiative et capacité s'auto-former
- Maîtrise des TICE attendue
- Bonne connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et capacité s'auto-former
- Savoir s'adapter à des situations différentes et aux cultures des 1^{er} et 2nd degrés
- Accepter d'éventuelles interventions en collège dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté
- Être disponible en dehors du cadre horaire de référence des écoles (réunions de coordination)
- Montrer un intérêt particulier pour le travail en direction d'élèves en difficulté.

MODALITE D'AFFECTION

Condition :

L'exercice à temps partiel est incompatible avec cette fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon.

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Laëtitia KADUR (IEN BRANTOME NORD DORDOGNE).

Mission « Plan Particulier de Mise en Sûreté » unifié – DSDEN 24

CONTEXTE

La Circulaire du 8-6-2023 précise que l'élaboration des PPMS (nouveau format unifié) s'effectuera en DSDEN. À cet effet un professeur des écoles est recruté pour assurer cette mission spécifique.

DESCRIPTIF DE LA MISSION

Le professeur des écoles recruté sur ce poste devra accompagner les écoles pour unifier les PPMS attentat-intrusion et risques majeurs dans la nouvelle maquette établie par le Rectorat de Bordeaux.

Il élabore le PPMS sur la base des menaces et des risques naturels et technologiques identifiés, à la faveur d'un échange avec la municipalité ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'une consultation du directeur d'école. Les étapes préfigurant l'élaboration du PPMS unifié dans les écoles sont décrites dans la circulaire du 8-6-2023.

L'enseignant recruté accompagne les directeurs d'école dans la sécurisation des personnes et des biens et s'assure de l'effectivité des mesures de sécurisation.

Le professeur des écoles recruté travaillera en collaboration avec le groupe des assistants de prévention de circonscription afin de partager les informations importantes permettant la mise en œuvre des nouveaux PPMS. Il collaborera également avec l'équipe mobile de sécurité.

Objectifs :

- Mettre à jour les PPMS des écoles publiques du département dans le cadre du PPMS unifié.
- Suivre la mise en œuvre des exercices PPMS des écoles : respect des délais et du nombre d'exercice - suivi des comptes rendus d'exercice

COMPÉTENCES DEMANDÉES

- connaissances et intérêt sur les volets sécurité des personnes et des biens ;
- capacité à travailler en équipe (directeurs d'école, communes, EMS, etc.) ;
- maîtrise globale de l'informatique (saisie des PPMS dans la matrice Word, copies d'écrans, insertion de photos, géolocalisation, etc.).

DESCRIPTIF DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie, directrice des services de l'éducation nationale, le professeur est nommé à titre provisoire avec une priorité de retour sur le poste si le service effectué remplit les objectifs liés à cette mission.

Cette mission est prévue pour une durée de 4 ans.

Lieu d'exercice DSDEN 24

MODALITÉ DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de Madame l'inspectrice d'académie, directrice des services de l'éducation nationale ou son représentant, du conseiller prévention de la DSDEN et d'un membre de l'équipe mobile de sécurité.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Exercer à temps complet
- Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon.
- Les horaires sont arrêtés sur la base réglementaire de 1607 heures.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'équipe mobile de sécurité :

ems24@ac-bordeaux.fr
